



« Praetiriti fides, exemplumque futuri »
(Devise de Colonel Général infanterie) »

LA SABRETACHE

SOCIÉTÉ DES COLLECTIONNEURS DE FIGURINES ET DES AMIS DE L'HISTOIRE MILITAIRE

Reconnue d'utilité publique

MARS 2012

Siège social : 7, rue Guersant, PARIS XVII^e - C.C.P. 1590 -36 W

Téléphone et Fax : 01 45 72 64 10

Internet : www.lasabretache.org - mail : sabretache75@orange.fr

NOUVELLE SÉRIE N° 191

ADMINISTRATION

Présidents d'honneur :

Pierre Bretegnier
Contre-amiral (2S) Jean Kessler

Vice-présidents d'honneur :

Professeur André Corvisier
Docteur Serge Kouchnir
Jacques Meyniel
Général (2S) Michel Brisac

Président :

Michel Hanotaux

Vice-présidents :

Élisabeth Houriez
Henri Ortholan

Secrétaire général

Gérard Battuz

Trésorier :

Christian Maillot

Administrateurs :

Jean Renault
Secrétaire général adjoint ;

Pierre Debeurre
Rédacteur en chef ;

Jean-Luc Bernard
Bibliothécaire ;

Jacques Tupet
Documentaliste ;

Pierre Andrieux ; Philippe Augarde ; Jacques-Charles Bauduin ; Christian Benoit ; Gérard Chaduc ; Jean-Philippe Ganascia ; Jean Guinard ; Jean-Marie Haussadis ; Jean-Claude Jacquey ; Jacques Laugier ; Jean-François Pernot ; Pascal Robert ; Raymond Syord.

Administrateurs honoraires :

Patrick Bougrat ; Jean-Claude Boyron ; Pierre Carles ; Jean Chagniot ; Pierre Charrié ; Jean Dumont ; Arnaud Jouannique ; Georges Philippot.

Toute demande d'encart publicitaire dans les *Carnets* est à formuler au siège de la société.

Les articles et documents de cette publication ne peuvent être traduits et reproduits, même partiellement, sans autorisation préalable et écrite de La Sabretache. La publication laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leurs écrits.

CARNET de la SABRETACHE SOCIÉTÉ D'HISTOIRE MILITAIRE

Jean-Marie HAUSSADIS

L'ÉCOLE DE CAVALERIE, NAISSANCE, DÉVELOPPEMENT ET FIN D'UNE IDENTITÉ VESTIMENTAIRE

L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Naissance et développement d'une identité vestimentaire

Le 23 décembre 1814, le maréchal Soult recrée l'école des troupes à cheval à Saumur. En 1815, la ville est occupée par les Prussiens et l'école licenciée sur ordre des Alliés.



École royale de cavalerie, M. Cordier, écuyer en chef, montant le cheval Cerf, grande tenue de manège, 1825-1832, dessin de Charles Aubry, professeur à l'École, fonds privé

Après leur départ et sa réinstallation à Saumur en 1816, l'école est de nouveau dissoute le 22 mars 1822, à la suite de l'insurrection bonapartiste menée par le général Berton et certains cadres et élèves de l'établissement. Les arrestations, inculpations et condamnations se poursuivent, tandis que le personnel non impliqué est réparti dans les unités. C'est alors qu'un des régiments les plus prestigieux, celui des carabiniers de Monsieur, est désigné pour rejoindre Saumur. Il y prend garnison et s'installe dans son ancien quartier.

Le 5 novembre 1823, une nouvelle institution est créée à Versailles et prend le nom d'École d'application de cavalerie. Elle est placée sous l'autorité du commandant de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Elle reçoit pour mission de former les jeunes officiers appelés à servir dans la cavalerie. Les installations devenant trop exiguës, elle déménage en novembre 1824 et s'installe à Saumur, retrouvant l'ancien quartier des carabiniers de Monsieur.

Par décret du 20 mars 1825, l'établissement prend le nom d'École royale de cavalerie. À partir de cette année-là, si le nom de l'école a encore changé lors des régimes successifs, elle est restée à Saumur jusqu'à aujourd'hui.

Les missions de l'École

En application des ordonnances des 10 et 31 mars 1825, l'École a pour mission de former et de perfectionner des officiers instructeurs, capitaines et lieutenants, pour la cavalerie, l'artillerie et le train des équipages. Elle assure également le cours d'application aux élèves sortant de Saint-Cyr et retenus pour la cavalerie. Les officiers instructeurs, désignés par leurs armes, sont détachés de leur corps pour deux ans. Les élèves provenant de Saint-Cyr ou déjà affectés dans une unité viennent également pour deux ans. Les premiers prennent la dénomination d'officiers d'instruction, les seconds d'élèves de cavalerie.

Le but de ces formations est de transmettre un mode d'instruction homogène aux premiers et de donner une formation d'officier de cavalerie aux seconds. Elle repose, d'une part, sur la pratique de l'équitation adaptée aux exercices et aux évolutions de la cavalerie, d'autre part, sur la réglementation en vigueur.

À ces cours s'ajoute un corps de troupe à cheval, dont l'effectif peut aller jusqu'à deux ou trois escadrons. Il sert à former l'école des sous-officiers, des brigadiers et des trompettes. Il est constitué d'engagés et de conscrits désignés par le commandement.

En 1826 est créée une école annexe de maréchalerie. Elle reçoit des élèves issus d'unités, désignés par leurs chefs de corps pour pourvoir les emplois devenus vacants.

Jusqu'à la fin du Second Empire, École royale, puis nationale, puis impériale de cavalerie modifie peu les cours de formation et de perfectionnement, malgré les réorganisations successives de 1845, 1853 et 1860. Seul le nombre de cadres et d'élèves augmente et de nouvelles formations annexes sont créées : l'atelier d'arçonnerie en 1846, les écoles vétérinaires et de dressage en 1853, et le cours d'élève-brigadier instructeur en 1854. En 1860, la création du corps des cavaliers de manège remplace les cavaliers de remonte, qui assuraient les soins aux chevaux depuis la suppression des palefreniers civils en 1853.

Après la guerre franco-allemande de 1870-1871, le général du Barail, ministre de la Guerre, ordonne la réouverture de l'école et lui donne le nom d'École d'application de cavalerie. Le général L'Hotte, commandant l'école, rénove son enseignement et rédige un nouveau règlement de cavalerie en 1876 (qui remplace celui de 1873). Les modifications intervenues en 1881, 1885 et 1904 n'affectent pas l'enseignement. Toutefois, en 1881, l'école reçoit la charge de former des élèves télégraphistes pour apprendre

le maniement des appareils de télégraphie électrique et optique. La même année, un cours d'élèves sous-officiers est institué. Il offre, à ceux sortis du rang et reconnus aptes, l'accès à l'épaulette. Grâce à ce nouveau mode de recrutement, la carrière d'officier de cavalerie se trouve élargie sans qu'il soit nécessaire de passer par Saint-Cyr. Cette disposition contribue à l'accroissement considérable des régiments de cavalerie, jusqu'ici jamais égalé.

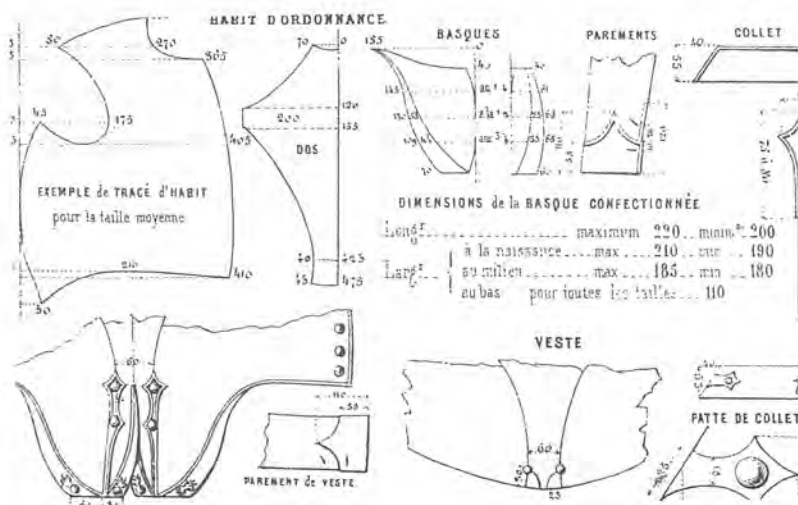
En août 1914, la cavalerie totalise un nombre de régiments d'active de douze de cuirassiers, trente-deux de dragons, dix de hussards, vingt-trois de chasseurs à cheval plus six d'Afrique, quatre de spahis, plus deux escadrons (sénégalais et soudanais) et dix-sept groupes de cavaliers de remonte.

La tenue de manège de l'École, période 1825-1870

La pratique de l'équitation militaire exigeait une tenue spécifique pour les exercices du manège et les manœuvres. Elle se nomme « tenue de manège ». Selon qu'elle relève de l'uniforme du cadre constitutif ou du manège et haras d'étude, ou qu'il s'agit d'un élève de l'école ou stagiaire, ou encore d'un



École impériale de cavalerie, lieutenant-colonel L'Hotte, écuyer en chef, grande tenue de manège, photo J. Le Roch, vers 1865, fonds privé



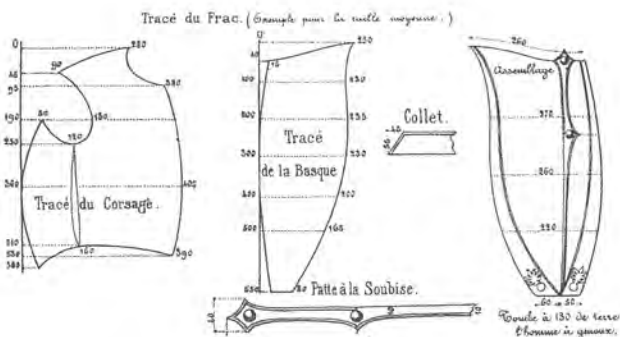
Extrait du *Journal militaire officiel* de 1847, tracés de l'habit d'ordonnance et de la veste d'écurie de l'École royale de cavalerie, fonds privé.

officier d'instruction ou d'élève de cavalerie, certains effets de cette tenue varient, même s'ils sont identiques, pour tous : chapeau à l'écuyère, pantalon demi-collant bleu de roi et bottes à l'écuyère. Seul le vêtement du haut est différent en fonction du statut du personnel. Il peut être classé en deux catégories. Le premier appartient aux tenues de l'école, habit-frac, habit d'ordonnance puis tunique et veste d'écurie. Le second représente une partie de l'uniforme que revêt le personnel détaché, habit veste et dolman. Cette dernière catégorie a suscité bien souvent des erreurs d'interprétation sur les photos de la période du Second Empire, avec l'habit veste d'unité (cavalerie, artillerie et train des équipages), le chapeau à l'écuyère et le pantalon demi-collant. Certaines représentations sont données pour des sous-maîtres, alors qu'il s'agit d'officiers d'instruction ou du cadre constitutif, en raison de la présence des passants d'épaulettes.

Le personnel du cadre constitutif et les hommes des escadrons sont revêtus de l'habit d'ordonnance ou de la veste d'écurie. À la création de l'École, ils sont décrits sommairement au *Journal militaire officiel*. En 1828, le chef de bataillon Félix Hecquet réalise, sur ordre du ministre de la Guerre, un recueil de dessins sur l'habillement. Il contient le tracé descriptif de l'habit d'ordonnance et de la veste d'écurie de l'École royale de cavalerie. Les descriptions de ces vêtements seront reprises avec toutes les mensurations dans le *Journal militaire officiel* de 1847 et également dans celui de 1858, sauf que le drap bleu de roi est devenu drap bleu foncé. Durant le Second Empire, il semble que l'on ait remplacé le drap bleu foncé par du drap noir. Cette anomalie se vérifie aujourd'hui avec les rares habits-fracs conservés. Cette entorse au règlement n'est pas exceptionnelle ; on

constate la même fantaisie avec la tunique des officiers de cuirassier et de dragon avant 1914 et celle des grandes tenues d'officier de 1931-1932 : là aussi le drap bleu foncé est remplacé par du drap noir.

L'habit d'ordonnance est confectionné en drap bleu de roi avec collet échancré en oblique, parements en pointe fermée au-dessus par deux petits boutons d'uniforme. Il se ferme droit sur la poitrine au moyen de neuf gros boutons d'uniforme et le collet par une agrafe. Les basques sont courtes, ornées d'une patte à la soubise. La tête est munie de trois pointes avec un gros bouton d'uniforme, un peu plus bas une pointe saillante avec le même bouton. Le bord antérieur de l'habit, le collet, les parements, les retroussis et les pattes à la soubise sont passepoilés de drap garance. Les brides d'épaulette sont garance passepoilées de bleu de roi. Sur chaque basque, à la rencontre des retroussis et de la patte à la soubise, est placé un gros bouton d'uniforme. Les retroussis sont garnis d'une fleur de lys en drap garance.



Extrait du *Journal militaire officiel* de 1847, tracé de l'habit-frac de l'École royale de cavalerie, fonds privé

Le bouton d'uniforme est en étain demi-bombé, estampillé des grandes armes de la royauté, chaque côté figurant un faisceau de drapeaux. L'ensemble repose sur des trophées. Autour se trouve inscrit : ÉCOLE ROYALE DE CAVALERIE.

Pendant la monarchie de Juillet, l'habit d'ordonnance est peu modifié. La grenade en drap garance remplace sur les retroussis la fleur de lys. Le bouton d'uniforme est timbré en relief d'un coq regardant à gauche reposant sur deux branches de lauriers, entouré de : ÉCOLE ROYALE DE CAVALERIE. En 1848, l'inscription est remplacée par ÉCOLE NATIONALE DE CAVALERIE... et en 1852 par ÉCOLE DE CAVALERIE, avec au centre l'aigle et la tête tournée à gauche. À partir du Second Empire, le bouton est estampillé de l'aigle couronné avec autour, suivant la manufacture, le titre : ÉCOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE OU ÉCOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE. Certaines ont ajouté, par fantaisie, le fond azuré.



École impériale de cavalerie, lieutenant Chasserondier, sous-écuyer, grande tenue de manège, photo J. Le Roch, vers 1865, fonds privé

La veste d'écurie est réalisée en drap bleu de roi avec collet échancré et parements en pointe, comme sur l'habit d'ordonnance, seulement sans passepoil. Elle se ferme comme l'habit d'ordonnance, à la différence que ce sont neuf petits boutons d'uniforme. À l'avant du collet est placé, à l'horizontale, une patte en drap garance à trois pointes ayant au milieu un petit bouton d'uniforme. Les épaules sont chacune garnie d'une patte d'épaule bleu de roi. Elles sont cousues à la pointe de l'épaule et maintenues par un petit bouton près du collet. À la différence des modèles généraux de la cavalerie, la veste d'écurie ne possède pas de patte de ceinturon, mais il est ajouté, au pied des coutures, au bas du dos, deux sabots avec un petit bouton d'uniforme.

L'habit-frac est confectionné entièrement en drap bleu de roi, avec collet échancré en oblique. Selon le statut et la fonction du fonctionnaire, civil ou militaire, les broderies varient sur le collet et sur les parements ; elles peuvent aussi être supprimées.



Lieutenant-colonel L'Hotte, écuyer en chef, lithographie de Tom Drake, fonds privé

En grande tenue de manège, l'écuyer ordinaire et le sous-écuyer de 1^{re} classe civils ont des broderies guipées en cannetilles, paillettes et filés. Les filés sont disposés en dent de loup pour le premier et droit pour le second.

Le sous-écuyer de 2^e classe et le maître de manège civils ont des cannetilles et des filés droits. Dessous les distinctives des écuyers, il est ajouté, en avant du collet, deux fausses boutonnières entourées de feuilles de chêne et de laurier. L'ensemble de la broderie est constitué de cannetilles, paillettes et filés.



École impériale de cavalerie, maréchal des logis sous-maître, grande tenue de manège, photo J. Le Roch, vers 1865, fonds privé

Le sous-maître de manège civil a des filés obliques. Les écuyers militaires ont tous au collet la même broderie que l'écuyer ordinaire sans les fausses boutonnières et feuillages.

Le maître et le sous-maître de manège n'ont aucune broderie sur l'habit-frac. En petite tenue de manège, les fausses boutonnières entourées de feuillages sont supprimées pour tous les écuyers civils. Le collet du maître et du sous-maître de manège est sans broderie.

L'habit-frac se boutonne droit sur la poitrine au moyen d'une rangée de neuf gros boutons d'uniforme. Le bord antérieur de l'habit, le collet, les parements et les retroussis sont passepoilés de drap bleu de roi. Chaque basque est munie sur les côtés de deux retroussis sur lesquels figure une fleur de lys brodée de cannetilles et de paillettes or. Sur la couture de chaque basque, faisant suite à celle de chaque côté du



Extrait du *Journal militaire officiel* de 1847, grenade de retroussis pour l'habit-frac, fonds privé

dos, est appliquée une patte à la soubise en drap du fond passepoilé de la même couleur. Les parements sont droits pour le fonctionnaire civil, en pointe pour le militaire. Ils sont ouverts sur le côté et fermés par un ou deux petits boutons d'uniforme suivant qu'il s'agit d'un fonctionnaire civil ou militaire ; seul l'écuyer en chef, civil ou militaire, a les parements droits. En grande tenue de manège, les parements de



Boutons de l'École de cavalerie de 1823 à 1870, fonds privé

l'écuyer ordinaire sont garnis d'une baguette d'encadrement de même type que celle figurée à la partie supérieure de son collet. L'écuyer de 1^{re} classe et de 2^e classe, le maître et le sous-maître de manège civil n'ont pas de broderie sur les parements. Les écuyers militaires ont sur les parements la même baguette d'encadrement que celle du collet. Les parements des autres fonctionnaires militaires sont sans orne-



École impériale de cavalerie, officier élève grande tenue de manège réglementaire (habit d'ordonnance de l'École impériale de cavalerie et pantalon de cheval demi-collant de grande tenue) photo J. Le Roch, vers 1865. fonds privé

ment. En petite tenue de manège, les parements sont sans broderie pour tous les fonctionnaires civils et militaires.

Les fonctionnaires militaires ont sur leur habit, à la pointe des épaules, une bride or pour les officiers et argent traversée d'une raie ponceau pour l'adjudant, près du collet un petit bouton d'uniforme. Selon le grade, bride et bouton maintiennent l'épaulette ou la contre-épaulette. Sous celle de droite se glisse le trèfle des aiguillettes, qui se fixe avec elle. Le maréchal des logis a seulement sur l'épaule droite une bride or traversée par une raie ponceau et un petit bouton d'uniforme. Elle sert à maintenir le trèfle des aiguillettes.

Les aiguillettes sont en fil d'or pour tous : fonctionnaires civils, officiers écuyers et maître de manège



Leçon de saut autour du Chardonnet, officiers-élèves en tenue de manège, lithographie de Tom Drake, fonds privé



Modèle des épaulettes d'officier, fonds privé

militaire. Elles sont or et mélangées plus ou moins de soie bleu de roi pour les sous-maîtres de manège militaire. Le modèle est celui des officiers affectés au corps royal d'état-major. Toutefois, les ferrets sont or et estampés en relief de fleurs de lys pour tous les fonctionnaires civils, les officiers écuyers, le maître de manège militaire, et unis pour les sous-maîtres de manège militaire. Les fonctionnaires civils ont seulement sur l'épaule droite une bride or et un petit bouton d'uniforme pour maintenir le trèfle des aiguillettes. À partir de 1830, le symbole de la fleur de lys est supprimé et remplacé par une grenade sur les retroussis de l'habit-frac et les ferrets des aiguillettes. Sous le Second Empire, les ferrets sont garnis de petites aigles en remplacement des grenades. Par fantaisie, il est arrivé parfois que les petites aigles ont été remplacées par des petits N couronné. Le fonctionnaire militaire porte sur l'habit-frac l'insigne de son grade, soit une paire d'épaulettes ou une contre-épaulette et épaulette, ou bien un ou deux galons placés en chevron au-dessus de chaque parement.

À partir de 1868, à la suite des rectificatifs apportés en 1860 au *Journal militaire* de 1858 modifiant les uniformes de la cavalerie, l'habit d'ordonnance et l'habit-frac sont supprimés et remplacés par la tunique.

La tunique du cadre constitutif est confectionnée entièrement en drap bleu foncé, sans broderie aux parements. Le collet est arrondi et fermé par une agrafe. L'avant du collet est orné d'une grenade brodée en cannetilles et paillettes d'argent pour l'officier et en fil d'argent pour le sous-officier. Les parements sont coupés en pointe. Le corsage se boutonne droit sur la poitrine au moyen de neuf gros boutons d'uniforme. Les passepoils sont bleu foncé sur le bord du collet des parements et des bords verticaux de la tunique. L'officier a sur chaque épaule une bride d'épaulette brodée en cannetilles et paillettes d'argent. Celle de l'adjudant est un galon d'or traversé par une raie garantie. Toutes deux sont passepoilées de bleu foncé. Un petit gousset sur chaque épaule est placé près du collet. Il sert à maintenir l'insigne de grade de l'officier ou de l'adjudant. La jupe est constituée de deux pans qui se croisent légèrement devant et derrière.



École impériale de cavalerie, groupe d'élèves ; cinq sont dans le tenue de manège, trois avec le chapeau à l'écuyère et deux avec le bonnet de police à visière, et trois officiers d'instruction dans la tenue de leur corps (artillerie et dragons de la Garde) photo vers 1860, fonds privé

Chaque pan a deux plis, l'un devant et l'autre au dos. Ce dernier est recouvert d'une patte taillée en accolade et passepoilée de bleu foncé. Elle est munie de trois gros boutons d'uniforme (le premier au niveau de la taille) et donne accès à une poche intérieure. Les pans du dos de la jupe sont doublés de drap garance pour occulter la doublure des poches. Ils sont bleu foncé pour le manège académique et le haras. Ils peuvent se trousser en dedans ou en dehors. Ils sont maintenus par un bouton intérieur aux angles de la jupe et d'une languette avec une boutonnière cousue sur la doublure. La languette peut, suivant le cas, rester en place ou sortir par une fente. Dans ce cas, les pans arrière constituent seuls les retroussis de la tunique.

Sur l'habit-frac et la tunique se placent les insignes de grade, épaulette ou contre-épaulette et épaulette pour l'officier, contre-épaulette et épaulette pour l'adjudant et un ou deux galons suivant le grade pour le sous-officier subalterne.

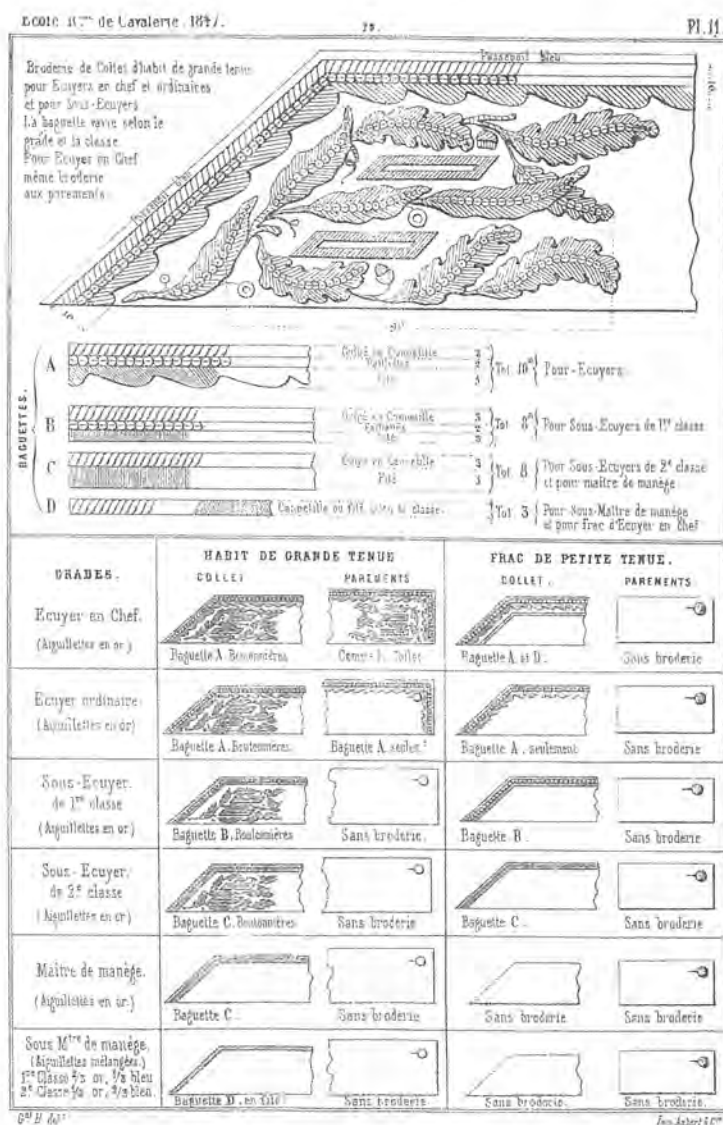
L'épaulette comprend le corps, l'écusson et les franges. La contre-épaulette ne possède pas de franges. Le corps et l'écusson sont constitués d'un galon au trait, argent pour l'officier, or traversé d'une raie ponceau dans la longueur pour l'adjudant. L'écusson est bordé de deux tournantes, une petite et une grosse, et, à partir de 1852, s'ajoute une petite. Elles sont constituées de filés de la couleur du bouton. La partie arrière du corps possède une petite boutonnière. Elle sert à boutonner l'insigne sur l'épaule. Sous le Second Empire, ce mode d'attache est supprimé. Le petit bouton d'uniforme, cousu sur

le corps, devient purement esthétique. Il est remplacé par une forte agrafe placée dessous, et qui se glisse dans le petit gousset de l'épaule. Les franges descendant des tournantes sont faites de petites torsades pour l'officier subalterne et l'adjudant, de grosses torsades pour l'officier supérieur. Tout le corps repose sur une monture doublée de tissu bleu foncé.

Le galon est en fil argent tissé façon en traits côte-lés. Il est cousu et juxtaposé au passepoil de chaque parement.

Tous les insignes de grade sont or pour les fonctionnaires militaires du manège académique et haras d'étude, seul celui de l'adjudant est argent. Tous les boutons d'uniforme sont également or pour les écuyers et laiton pour les sous-maîtres.

Jean-Marie HAUSSADIS
Membre du C.E.S.M.A.

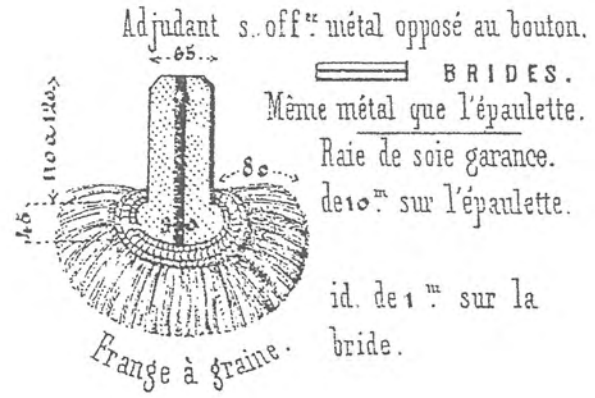


Marques distinctives des fonctionnaires

Extrait du Journal militaire officiel de 1847, broderies de collet et de parement pour l'habit-frac des personnels civils et militaires de l'École royale de cavalerie, fonds privé



École impériale de cavalerie, brigadier élève sous-officier Placide Daillon, tenue de manège, veste d'écurie de l'École royale de cavalerie et pantalon de cheval demi-collant, photo J. Le Roch, vers 1865, fonds privé



Modèle d'épaulette pour adjudant sous-officier, fonds privé

—— Sources documentaires

Ordonnance de 1825.

Journaux militaires officiels, années 1847, 1852, 1853, 1859, 1860.

L. Fallou, *Le bouton uniforme français*, 1915.

F. Hecquet, *Tracé descriptif de divers objets d'habillement et du harnachement à l'usage de l'armée française*, 1828, réédition 1998.

H. Malibrant, *Guide des uniformes de l'armée française de 1780 à 1848*, 1904.

J. Margerand, *Les coiffures de l'armée française*, 1909.

L. Picard, *Origines de l'École de cavalerie et de ses traditions équestres*, 1889.

J.-P. Tuloup, *Les maîtres et sous-maîtres de manège du cadre noir de Saumur*, 1977.

J.-P. Tuloup, *Une histoire des écuyers du cadre noir de saumur*, 2000.

Baron de Vaux, *Les écoles de cavalerie*, 1896.



Leçon aux piliers des élèves officiers au manège des écuyers, lithographie de Tom Drake, fonds privé



Deux cavaliers de l'École royale de cavalerie, le premier en grande tenue de service, le second en tenue de manège. Lors du coloriage, la lance et le bouton à l'avant du collet du second cavalier ont été par erreur cachés par une patte de collet garance. *Album Godillot*, fonds Sabretache.



Reprise des sauteurs en liberté au manège des écuyers devant l'empereur Napoléon III, écuyers et sous-maitres de manège en grande tenue. Lithographie de Tom Drake, fonds privé

L'ÉCOLE DE CAVALERIE

LE CHAPEAU À L'ÉCUYÈRE, fin d'un symbole vestimentaire

(Cet article fait suite à celui publié dans le carnet précédent de la Sabretache)

Tenue de manège de l'École, 1871-1914

La tenue des fonctionnaires civils au manège de l'École est supprimée. Depuis 1855, elle avait déjà disparu au sein du manège de l'École impériale de cavalerie.

À la réouverture de l'École, en 1871, le personnel du cadre constitutif et du manège continue à faire usage de la tunique de 1868. Seule l'estampille du bouton d'uniforme a changé, remplacée par un faisceau de licteur encadré sur les côtés d'un faisceau de drapeaux, avec autour l'inscription ÉCOLE DE CAVALERIE.



Tunique suivant le descriptif du Journal militaire officiel de 1868, fonds privé

En 1873, le *Journal militaire officiel* n'apporte pas de changement significatif au port et au descriptif de la tenue de manège. En particulier, la tunique d'ordonnance est conservée sur le même modèle pour tous les officiers et sous-officiers de l'École comme la veste d'écurie pour les cavaliers. L'officier d'instruction stagiaire continue à porter, comme par le passé, la tunique ou le dolman de son unité d'origine comme veste de manège. Seul le parement de la tunique d'ordonnance est modifié pour l'officier et l'adjudant. Il est coupé droit pour faciliter la pose d'un ou plusieurs galons de grade, cousus circulairement, les uns au dessus des autres, et à intervalle égal, depuis le bord supérieur du parement. Comme

pendant la période précédente, tous font usage du pantalon de cheval demi-collant bleu foncé, des bottes et du chapeau à l'écuyère.

En 1874, une nouvelle directive est apportée sur la confection de la tunique d'ordonnance. Il est demandé qu'elle soit réalisée suivant le modèle des dragons. Ce changement ne modifie pas l'aspect général de la tunique de 1868 : la coupe et les mensurations du collet avec grenades, du corsage avec neuf boutons et de la jupe avec pattes en accolade et trois boutons sont conservées. Seul le parement devient droit avec une patte munie de trois petits boutons d'uniforme. Avec cette tunique pourvue de pattes de parement, les trois premiers galons commencent et finissent sous la patte, le bord supérieur du troisième galon se trouve à la hauteur du bord supérieur de celle-ci, les galons suivants passent au-dessus de la patte. Le corps constitutif de l'École et les cadres du



École de cavalerie, sous-lieutenant sous-écuyer, petite tenue de manège vers 1876, photo V. Coué, fonds privé



Capitaine écuyer, sous-lieutenant sous-écuyer conversant avec un officier étranger stagiaire, (grandes tenues de manège)
A. Lalauze, 1904, fonds privé



École de cavalerie, brigadier élève sous-officier, tenue de manège vers 1875, photo V. Coué, fonds privé



École de cavalerie, 2^e division, officier élève, tenue de manège vers 1900, photo V. Coué, fonds privé

manège se différencient par la teinte bleu de ciel au collet, aux parements et à la patte pour le premier, bleu foncé au collet, aux parements sans patte pour les seconds. Aux marques distinctives des grades en bas des manches s'ajoutent pour le personnel du manège en grande tenue de manège les épaulettes,

contre-épaulette et aiguillettes selon le grade et le galon circulaire ou en pointe. Avec le port de cette tenue, le pantalon de cheval blanc remplace le bleu foncé.

Le 8 juin 1880, la division des cavaliers-élèves sous-officiers est supprimée ; en conséquence, la veste de manège dite d'écurie disparaît. Après cette réorganisation, les élèves sont répartis en quatre divisions : la 1^{re}, les officiers d'instruction de cavalerie et d'artillerie ; la 2^e, les officiers-élèves ; la 3^e, les sous-officiers élèves-officiers ; la 4^e, les aides vétérinaires stagiaires. Il faut ajouter les élèves télégraphistes et les élèves maréchaux-ferrants. Les quatre divisions d'élèves



École de cavalerie, aides vétérinaires stagiaires, tenue de manège vers 1900, photo S. Dupiter, fonds privé



École de cavalerie, élèves télégraphistes vers 1905, photo L. Nicot, fonds privé

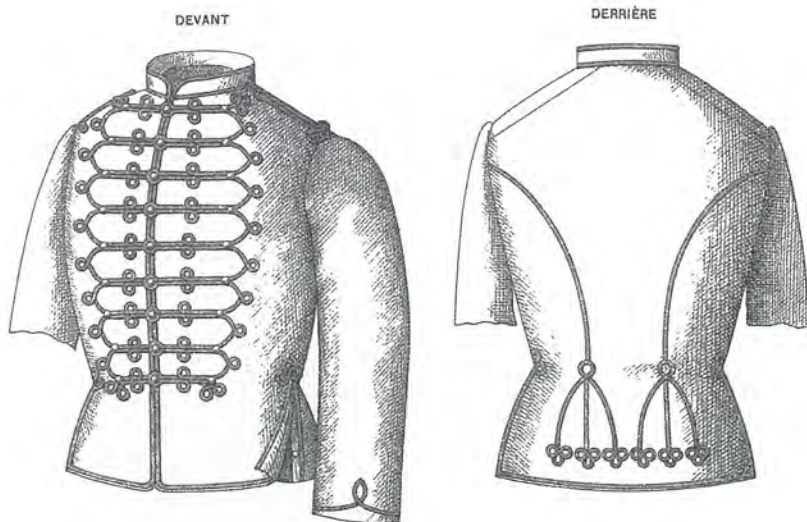


École de maréchalerie, annexe de l'École de cavalerie, élèves stagiaires vers 1900, photo S. Dupiter, fonds privé

revêtent la tenue de manège pour les exercices d'équitation militaire. Tous ont en commun le pantalon de cheval bleu foncé et les bottes à l'écuyère. Le chapeau à l'écuyère est supprimé et remplacé par le képi. Les 1^e, 3^e et 4^e divisions conservent la tunique ou le dolman et le képi de l'unité d'origine, la 2^e division porte la tunique et le képi des officiers du cadre constitutif de l'école.

En 1881, le chapeau à l'écuyère est supprimé avec les tenues de manège des écuyers, maîtres et sous-maîtres. Il semble avoir été maintenu avec la grande tenue de manège jusqu'à l'adoption du schako. Toutefois, le képi remplace celui-ci avec la petite tenue de manège. Le képi est au modèle général pour toutes les armes. Il se compose d'un bandeau, d'un turban avec sur les côtés une ventouse, d'un calot, d'une fausse jugulaire, d'une visière et d'une coiffe intérieure. Les officiers du cadre constitutif ont le ban-

deau bleu de ciel avec, sur le devant, une grenade brodée de fil d'argent et or pour l'adjudant. Le turban est formé de quatre pièces verticales assemblées avec le calot de forme elliptique. L'ensemble et les ventouses sont garance. Une fine tresse est cousue autour du calot ; une ou plusieurs, selon le grade, sur les coutures du turban, à la jointure du bandeau et du turban. Au centre du calot figure un nœud hongrois de la même tresse. Toutes les tresses sont argent pour les officiers du cadre constitutif et or mélangé de fil rouge pour l'adjudant. La visière est sans bordure en cuir verni noir. Au dessus, au pied du bandeau, une fausse jugulaire est tenue par deux petits boutons d'uniforme. Elle est argent pour l'officier et or pour l'adjudant. La coiffe est en basane et recouvre l'intérieur du képi. Le personnel du manège a le képi entièrement en drap bleu foncé. Les tresses et le



Dolman suivant le descriptif
du *Journal militaire officiel* de 1883,
fonds privé

nœud hongrois sont or pour les écuyers, or mélangé de rouge pour le maître de manège, et noir pour les sous-maîtres. La fausse jugulaire, les boutons et la grenade sont or pour tous.



École de cavalerie, lieutenant écuyer, petite tenue de manège,
carrière Marengo dite « des écuyers », vers 1885,
photo F. Voelcker, fonds privé

En 1883, par décision ministérielle, la tunique et les épaulettes sont supprimées et remplacées par un dolman. Le modèle est celui des dragons. Il est confectionné en drap bleu foncé et ne comporte pas de jupe. Le collet est à l'avant arrondi, fermé au pied par une agrafe, sans soutache, de teinte bleu de ciel avec grenades brodées argent pour le cadre constitutif et bleu foncé avec grenades or pour le manège. Le dolman se ferme droit sur la poitrine au moyen de neuf brandebourgs horizontaux et de boutons demi-sphériques d'uniforme.

Chaque brandebourg est constitué de soutache carrée en poil de chèvre noir repliée sur elle-même. Les deux brins sont juxtaposés et cousus. Au centre du brandebourg, chaque brin fait une boucle, l'une tournée vers le haut l'autre vers le bas. À hauteur de l'emmanchure, les brins du brandebourg se séparent par une oblique, l'une vers le haut, l'autre vers le bas. En faisant une boucle, chaque brin repart en direction du bord du dolman ; à cet endroit ils sont repliés pour former de nouveaux brandebourgs. Au pied du collet, le brin supérieur du brandebourg, après s'être écarté, est interrompu en formant un trèfle à trois boucles ; il en va de même pour le brin inférieur du dernier brandebourg. Un bouton d'uniforme est placé à chaque séparation de brins. Les boutonnières du dolman sont à gauche faites avec les replis des brandebourgs.

Au dos, les coutures latérales sont recouvertes de soutache terminée en bas du dolman par un petit trèfle à trois boucles. Dessus, est placée au niveau de la taille une soutache en V renversé. La pointe forme une boucle, au centre est placé un bouton d'uniforme. Les branches du V, légèrement convexes, sont terminées par un petit trèfle comme la soutache latérale. Le contour du dolman est garni de la même soutache. Au milieu de chaque basque est représentée une fente verticale : celle de droite est simulée tandis que celle

de gauche qui sert de passage à la bélière du sabre se ferme par dessous au moyen de deux petits boutons d'os noir. Ces deux fentes sont figurées sur chaque bord par une soutache terminée à la partie supérieure par un trèfle à trois boucles. Sur la manche un parement en pointe est figuré par une soutache. Cette pointe est surmontée d'une boucle ovale formant une lance. Toutes les soutaches du dolman sont noires comme les brandebourgs.

Au dessus du parement, selon le rang de l'officier ou du sous-officier, se place l'insigne de grade. Le sous-officier subalterne a un ou deux galons argent selon son grade posé en V renversé. L'officier a un ou plusieurs rangs de soutache d'argent, disposés en trèfle, selon son grade. L'adjudant a une soutache mélangée d'un tiers de soie rouge et de deux tiers or. Pour les cadres du manège, les couleurs distinctives des galons et passepoil sont inversées, l'or remplace l'argent et vice-versa.

Pour la grande tenue de manège, que seul revêt le personnel du manège, les épaules du dolman sont ornées de pattes d'épaule. Elles sont en poil



Schako des officiers subalternes, instructeurs d'équitation (appelés par tradition écuyers), 1883-1914, avec pompon de petite tenue et plumet saule pleureur pour la grande tenue, fonds privé

de chèvre, noir pour le maître et les sous-maîtres de manège, or pour les écuyers. Le corps est constitué de quatre brins repliés sur eux-mêmes et le trèfle de deux. Sur le dessus deux petits boutons d'uniforme : l'un à la pliure des brins, l'autre à la naissance du trèfle. L'ensemble repose sur un fond de drap bleu foncé. Dessous sont fixées deux agrafes plates qui se glissent dans deux petits goussets placés sur chaque épaule du dolman pour maintenir l'ornement. Les aiguillettes sont présentes sur le dolman. Le chapeau à l'écuyère ayant disparu est remplacé par un schako.

Le modèle correspond à celui de la cavalerie légère de 1874. Il comprend une carcasse en vache, un calot elliptique verni noir, un manchon en drap noir, une visière en cuir verni noir cerclée de laiton, un pourtour supérieur, un bourdalou en cuir noir, une cocarde en fer blanc avec au centre un bouton maintenant une ganse, un gousset porte-pompon placé à l'arrière de la cocarde, une chaînette composée d'anneaux demi-plats en laiton et mobiles, une mentonnière en cuir verni amovible attachée à l'intérieur, en ornement une grenade en laiton estampé et découpé, une coiffe intérieure en mouton noir découpé en languettes garnies au sommet d'un œillet où passe un cordon servant à ajuster et maintenir la coiffure sur la tête. Sur le pourtour supérieur est appliqué un galon or pour les officiers ; argent traversé d'une raie rouge pour



l'adjudant et or traversé d'une raie noire pour le sous-officier subalterne. La ganse de la cocarde est formée de deux brins de tresse carrée, or pour l'officier, argent mélangé de fils rouge pour l'adjudant et noir pour le sous-officier subalterne. Toutes les parties en laiton sont dorées pour l'officier. Sur le schako, suivant l'ordre donné, se place un plumet de forme saule pleureur en plumes de coq rouges ou un petit pompon de forme sphérique. La couleur du pompon correspond à celle de la ganse de cocarde affectée aux différents cadres du manège.

En 1886, le port des aiguillettes est supprimé sur la tenue. Le collet modifié devient droit et se ferme au moyen de deux agrafes. Il est complété par un faux-col blanc fixé à l'intérieur par une série de petits boutons métalliques (tibis), laissant apparaître un centimètre et demi à l'extérieur.

Le 15 janvier 1886 il est prescrit, en remplacement du galon de maréchal des logis (suite à la décision de 1872, le sous-officier, quel que soit son grade d'origine, remettait ses galons et prenait ceux de maréchal des logis), de placer sur le dolman du sous-officier élève officier, au dessus du parement, une soutache à simple boucle, 2/3 de fil or et 1/3 d'écarlate (elle sera à l'origine de la création du grade d'aspirant, le 16 mai 1910).

En 1892, le dolman est supprimé et remplacé par une nouvelle tunique dite ample. Sa coupe s'appa-

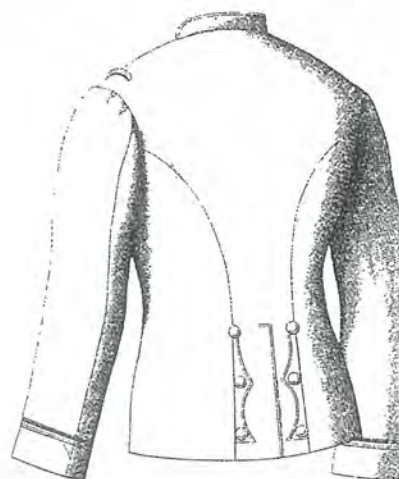


École de cavalerie, élève-officier dragon, tenue de manège vers 1887, photo F. Voelcker, fonds privé

Devant



Derrière



Tunique suivant le descriptif du *Journal militaire officiel* de 1891, fonds privé

rente à celle des cuirassiers, décrite au *Journal militaire officiel* de 1883. La taille est plus marquée et présente une ampleur analogue à celle de l'ancien dolman. Sa longueur est telle qu'elle ne doit jamais s'engager sous la selle. La tunique bleu foncé se ferme droit sur la poitrine au moyen de neuf gros boutons d'uniforme. Le collet est de drap bleu de ciel avec aux angles une grenade argent pour le cadre constitutif ; il est bleu foncé avec grenade or pour le manège. Sur chaque épaule est cousue une bride d'épaulette en galon argent pour le cadre constitutif, or pour l'écuyer, argent traversé d'une raie rouge pour le maître de manège. Un petit gousset posé près du collet sert à glisser l'agrafe de l'épaulette. Le parement est droit avec une patte rectangulaire bleu de ciel et trois petits boutons d'uniforme pour le cadre constitutif. Il est droit sans patte de parement pour l'écuyer et le maître de manège, en pointe pour le

sous-maître de manège. Deux petits boutons d'uniforme sont placés de part et d'autre du passepoil à la couture de la manche. Le bord supérieur du collet et des parements, la patte de parement, les bordures verticales des devants sont passepoilés de bleu foncé. Au milieu de la basque gauche se trouve une ouverture verticale servant au passage de la bélière du sabre. Elle peut se fermer dessous par deux petits boutons d'os noir. Au dos à partir de la taille est simulée sur la jupe une fente soulignée par un passepoil. Au même niveau est rapportée de part et d'autre de celle-ci une patte de même hauteur, taillée en accolade avec trois gros boutons d'uniforme et passepoilée.

Les insignes de grade sur la tenue de manège n'apparaissent qu'au dessus des parements par un ou plu-



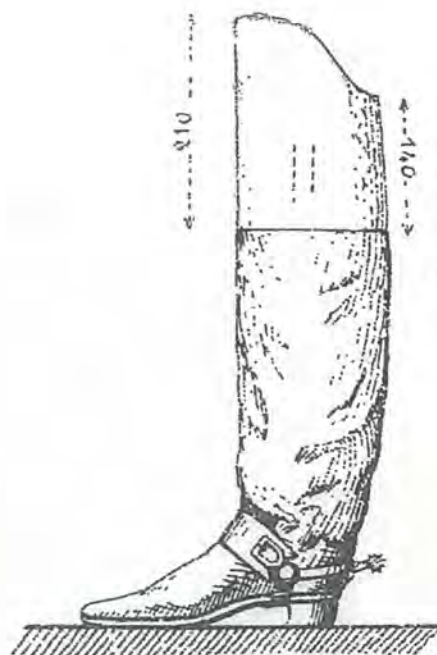
École de cavalerie, maréchal des logis sous-maître, petite tenue de manège, carrière Marengo dite « des écuyers », vers 1900, photo F. Voelcker, fonds privé

sieurs galons circulaires ou en pointe pour le sous-officier subalterne, mais sans épauettes ni contre épauette. Celles-ci se portent avec la grande tenue de manège que seul est autorisé de revêtir le personnel du manège.

Botte à l'écuyère, 1825-1914

Les bottes à l'écuyère sont en cuir noir à tiges molles. Les genouillères, rapportées en cuir plus épais, montent au niveau supérieur de la rotule. Elles sont échancrées à l'arrière pour permettre au niveau du jarret la flexion de la jambe. À la jointure du pied et du talon se trouve à l'extérieur le taquet d'éperon, en cuir roulé. Le talon est haut et petit. La forme arrière est inclinée vers l'intérieur, l'avant du pied sommairement arrondi. Sur la face interne de la genouillère est placé de chaque côté un tirant de botte

BOTTE à l'Écuyère.



Botte à l'écuyère, extrait du *Journal militaire officiel* de 1847, fonds privé

en toile, fixé par deux coutures apparentes, l'une d'elles maintient à l'intérieur une languette percée d'une boutonnière qui s'attache à un petit bouton d'os noirci, placé sur le côté externe du pantalon. L'ensemble évite à la partie molle de la botte de se plisser exagérément et de descendre. Vers 1850, la hauteur de la genouillère diminue, le bord antérieur effleure le milieu de la rotule, l'échancrure devient moins prononcée.

En 1879, une nouvelle description précise la forme de la botte à l'écuyère. Elle reprend en fait les usages précédents fixant la partie antérieure au milieu de la rotule, la partie postérieure étant suffisamment échancrée pour laisser libre la flexion du genou.

En 1899, le *Bulletin officiel du ministère de la Guerre* apporte des modifications. La tige du devant apparaît sous la rotule, diminuant davantage l'ouverture de l'échancrure. Les tiges molles disparaissent par l'utilisation de cuir plus épais. D'après le général André, elles semblent avoir déjà disparu vers 1875 chez les officiers en petite tenue (manuscrit rédigé par celui-ci, conservé à la Bibliothèque du musée de l'Armée). Le talon devient plat, les faces sont verticales et le taquet d'éperon disparaît. La botte à l'écuyère ne change ensuite plus jusqu'en 1914.

Pantalon de cheval, dit demi-collant, 1825-1905

En 1825, le pantalon est à grand pont, entièrement confectionné en drap bleu de roi. Il se ferme devant, sur le bandeau de la ceinture, par cinq boutons. Dessous au milieu les deux grandes pattes de la ceinture sont assemblées par trois boutons. La ceinture remonte légèrement dans le dos pour se terminer par une pointe. Une poche latérale est placée de chaque côté du pantalon au niveau de la ceinture. L'ouverture est recouverte par un rabat et boutonnée sur la languette arrière du pantalon, cousue avec le bord arrière de la poche. Les deux languettes sont reliées par un bouton. Un sous-pied figure au bas de la jambe pour la maintenir en place dans la botte.

En 1832, le pont du pantalon de cheval est supprimé et remplacé par une brayette. L'ordonnance royale de 1844-1845 donne une nouvelle description du pantalon de manège. Elle correspond à celle du pantalon de cheval de la cavalerie, mais sans passe-poil ni basane de cuir.

Le *Journal militaire officiel* de 1859 reprend la coupe en y apportant quelques modifications. Le drap bleu de roi est remplacé par un drap bleu foncé. La coupe devient plus étroite, de façon à faciliter la tenue dans les bottes. Les poches sont sur le devant, en haut des cuisses, l'ouverture horizontale, plaquée un peu en dessous de la ceinture. Une manchette avec coulisse ou un sous-pied est cousue sur chaque bas de jambe. Au-dessus est placé un bouton à hauteur convenable pour attacher la patte en cuir de la botte. L'entrejambe est parfois basané au niveau interne des cuisses dans le même drap bleu foncé.

On trouve devant une brayette fermée par quatre boutonnières percées dans une sous-patte du même drap placée sous le devant de gauche. Le côté droit s'engage sous celui de gauche et porte les boutons correspondant aux boutonnières. Dans le prolongement du côté droit est ajoutée une languette du même drap, de forme triangulaire. À l'angle supérieur se trouve une boutonnière ; elle vient prendre le bouton fixé sous la ceinture à gauche. L'ensemble sert à fermer la brayette. La ceinture est légèrement cintrée, fermée devant par deux boutons, avec derrière un évidement triangulaire sans soufflet. Devant, une poche gousset est placée à droite sous la ceinture et fermée par un bouton. Tous les boutons sont recouverts de drap bleu foncé sauf celui de la poche gousset qui est en os noirci. Ce pantalon demi-collant de petite tenue de manège est conservé officiellement jusqu'à la dotation de la culotte de cheval en 1905.

Pour la grande tenue de manège, le pantalon demi-collant est en tricot de coton blanc. Il conserve le grand pont jusqu'en 1870 ; après cette date il devient à brayette.

Culotte dite à la hongroise

En 1900, la culotte remplace le pantalon de cheval. De forme collante au niveau du mollet, elle s'arrondit jusqu'à la ceinture et, à partir de 1909, l'intérieur de la cuisse est garni de basane.

Toujours suivant les observations du général André, la culotte de coupe hongroise semble avoir été tolérée en petite tenue avec les bottes à l'écuyère dès 1875 pour les officiers de l'École. On observe, en regardant les photos contemporaines de la période 1885-1900, que la culotte bleu foncé a bien été portée par les cadres et par les élèves de l'École de cavalerie, bien avant la sortie du règlement officiel.

En relisant les journaux militaires officiels de la période 1859 à 1914, et en observant les rares pièces d'uniforme, habits frac et culottes qui nous sont parvenues, on constate que le drap noir a été utilisé en remplacement du bleu foncé préconisé par le règlement.

D'autre part, il apparaît qu'à l'époque de l'adoption du dolman et du schako, d'après certains auteurs on a pris l'habitude, à l'intérieur de l'École, de nommer le cadre constitutif « cadre bleu » et celui du manège « cadre noir ». Cela semble provenir de la teinte du collet et du schako, bleu de ciel pour le premier, noir pour le second, seuls éléments qui les différencient dans la tenue de l'École (hormis les boutons). Cet usage est confirmé dans l'ouvrage du baron de Vaux, *Les écoles de cavalerie*, lorsqu'il désigne le personnel du manège de cadre noir, et également par le général André dans le manuscrit qu'il rédige, durant la même période, pour décrire les tenues de ce personnel. On peut ajouter qu'entre 1825 et 1884, le cadre noir est coutumièrement appelé « cadre d'or », pour la seule raison que sur la tenue de drap noir apparaissait l'or des passementeries : boutons, aiguillettes et insignes de grade.

Chapeau de manège dit à l'écuyère

Durant la période de 1825 à 1830, il est plus difficile de déterminer avec exactitude la description du chapeau de manège. Toutefois, si l'on regarde l'iconographie de Charles Aubry, professeur de dessin à l'école de cavalerie, on observe que le chapeau est du même type que le modèle général décrit au *Journal militaire* de 1821. L'absence de description du chapeau à l'écuyère coïncide avec la période où les écuyers du manège sont tous civils. Seule la ganse de cocarde diffère du modèle général ; elle correspond à celle de l'ordonnance de 1847 (cuivre estampé d'écailles pour écuyers et sous-maîtres, ou de cannetilles pour l'écuyer en chef). C'est à partir de la monarchie de Juillet, avec l'incorporation d'écuyers militaires, que le modèle général semble avoir été modifié pour le manège. Un chapeau appartenant à une



Chapeau à l'écuyère de sous-maître de manège, 1830-1848, collection privée

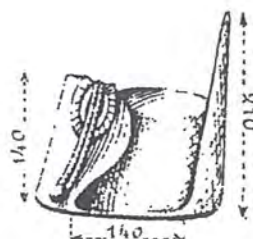
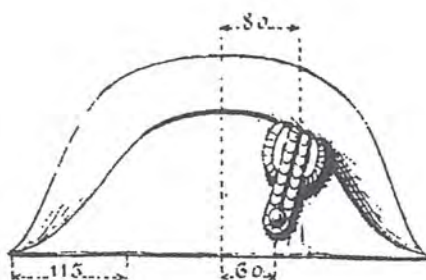
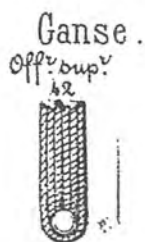


Détail du bouton

Le *Journal militaire officiel* de 1847 précise que le chapeau à l'écuyère doit être en feutre noir à poil ras, et ne doit comporter aucun galon ni cambrure. Une lame en cuivre constitue la ganse de la cocarde. Elle est estampée de deux rangées d'écailles et plaquée argentée pour l'officier-élève, l'officier d'instruction, et l'officier et le sous-officier du cadre constitutif de l'école. Le bas est arrondi et maintenu par un gros bouton d'uniforme argenté. La partie supérieure est rabattue avec celle de la cocarde, contre le verso du devant. La ganse et le bouton sont cuivrés pour le sous-maître et dorés pour l'écuyer. Seule la ganse de l'écuyer en chef est constituée de trois canetilles dorées et redoublées autour du gros bouton d'uniforme. La cocarde en poil de chèvre comporte trois zones : le bord extérieur est rouge, l'intermédiaire en fil argenté et le centre bleu. Les dimensions du chapeau sont pour le devant 140 mm, l'arrière 210 mm, la longueur de l'aile à partir de la forme de la tête 115 mm, l'extrémité de l'ouverture de l'aile 140 mm.

collection privée conforte cette hypothèse. L'aspect général s'apparente au modèle dit à l'écuyère, décrit dans l'ordonnance de 1847. Il est d'une taille légèrement plus petite, les ailes sont plus courtes, horizontales et dans le prolongement de la forme de la tête.

CHAPEAU A L'ÉCUYÈRE.



Chapeau à l'écuyère, extrait du *Journal militaire officiel* de 1847, fonds privé

Période	Fonction	Hauteur Devant*	Hauteur derrière	Longueur des ailes à partir de la forme de la tête	Ganse : Largeur	Ganse : Longueur Apparente	Ganse : Couleur	Diamètre de la Cocarde	Bouton : Symbole	Bouton : Couleur	Collection
1830-1848	Sous-maître de manège	128	185	115	28	120	Estampé laiton	77	Coq	Laiton	Privée
1855-1864	Ecuyer en chef ¹	115	165	97	45	165	Cannelles dorées	80	Aigle couronné	Doré	Idem
V. 1860	Cadre constitutif et élève	115	127	90	28	130	Estampé argenté	80	Aigle couronné	Argenté	Idem
1865-1870	Ecuyer en chef ²	97	115				Cannelles dorées		Aigle couronné	Doré	Musée de l'Armée, Paris. Inv. 6044
Vers 1868	Ecuyer	100	130	85	27	110	Estampé doré	80	Aigle couronné	Doré	Privée
1871-1873	Sous-maître de manège	110	130	110	28	105	Estampé laiton	60	Faisceau de licteur et drapeaux	Laiton	Idem
1874-1881	Cadre constitutif et élève	105	130	90	27	110	Estampé argenté	75	Grenade	Argenté	Idem
1874-1881	Idem	95	120	95	27	110	Idem	70	Idem	Idem	Musée de l'Armée, Paris. Inv. 5999
1874-1881 ³	Sous-maître de manège	100	130	95	27	110	Estampé laiton	70	Idem	Laiton	Musée de l'Armée, Paris. Inv.
1874-1881 ⁴	Idem	95	130	90	27	110	Idem	70	Idem	Idem	Idem

*Toutes les mesures sont en mm

1. Chapeau attribué au commandant Guérin, écuyer en chef.
2. Chapeau ayant appartenu au lieutenant-colonel L'Hotte, écuyer en chef.
3. Chapeau pouvant avoir été également porté entre 1895 et 1914.
4. *Idem.*

La longueur apparente de la ganse de cocarde est de 125 mm et la largeur de 27 mm, le diamètre de la cocarde de 80 mm avec 8 mm pour chacune des zones, rouge et blanche.

En 1859, le *Journal militaire officiel* reprend la description du chapeau à l'écuyère avec les mêmes dimensions que celles de l'ordonnance de 1847. En 1873, quelques modifications sont apportées aux hauteurs du chapeau, 130 mm devant et 190 mm derrière ; il n'est ajoutée aucune description par ailleurs. En 1881, le chapeau à l'écuyère est supprimé avec toutes les tenues. Il réapparaît progressivement vers 1895 avec la grande tenue de manège (personnel dit du cadre noir) après la disparition du dolman.

Entre 1830 et 1870, les coiffures militaires perdent de leur hauteur ; il arrive parfois, en dehors de toute réglementation, que les fabricants réduisent de manière plus importante celle des petites tenues. Le chapeau à l'écuyère n'échappe pas à cette mode : il perd de la hauteur et devient d'une forme plus carrée.

Dans le tableau ci-joint sont reproduites les dimensions des différents chapeaux à l'écuyère portés entre 1830 et 1914. Les dimensions de la cocarde et de la ganse de métal sont presque toutes en concordance avec les prescriptions de l'ordonnance de 1847. Quant aux hauteurs des chapeaux, elles sont un ou deux centimètres en-dessous de celles prescrites. Elles semblent correspondre à un usage, à la mode

des « élégants de Saumur », de se faire faire un chapeau plus petit. Il est également possible qu'avec le vieillissement et le durcissement du feutre, le chapeau ait perdu quelques millimètres.

Nous concluons ainsi sur le chapeau à l'écuyère, coiffure par excellence de la tenue de manège de l'école de cavalerie jusqu'en 1881, remis en usage vers 1895 avec le port de la grande tenue de manège, et qui redevient le symbole identitaire des instructeurs d'équitation militaire dans les écoles, Saumur, Saint-Cyr et Paris¹ jusqu'en août 1914.

Je remercie pour l'aide qu'il m'a apportée le musée de l'Armée, et en particulier le professeur François Lagrange, chef de la division recherches historiques et actions pédagogiques, Emilie Robbe, conservateur du département moderne et Agathe Formery, responsable du service photographique.

Jean-Marie HAUSSADIS,
Membre du comité d'expertise
du musée de l'Armée, Paris
administrateur de la Sabretache

1. Les instructeurs d'équitations militaire, maîtres et sous-maîtres revêtaient la grande et petite tenue de manège à l'école impériale spéciale militaire et à l'École d'application d'état-major depuis 1868.



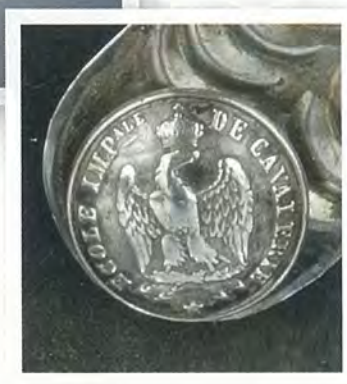
Détail du bouton

Chapeau à l'écuyère d'écuyer en chef, attribué au commandant Guérin, 1855-1864, collection privée

Chapeau à l'écuyère d'écuyer en chef, ayant appartenu au lieutenant-colonel L'Hotte, 1865-1870, collection musée de l'Armée, Paris, inv. 6044



Chapeau à l'écuyère du cadre constitutif de l'École et de tous les élèves, vers 1860-1870, collection privée



Détail du bouton

— Sources documentaires

Journal militaire officiel, 1873, 1874, 1881, 1883, 1884 et 1892.

BULLETIN OFFICIEL du ministère de la Guerre, 1899.

Études

L. Fallou, *Le bouton uniforme français*, 1915.

J. Margerand, *Les coiffures de l'armée française*, 1909.

Manuscrit du général André, (B.M.A.).

L. Picard, *Origines de l'école de cavalerie et de ses traditions équestres*, 1889.

J-P. Tuloup, *Une histoire des écuyers du cadre noir de Saumur*, 2000.

Baron de Vaux, *Les écoles de cavalerie*, 1896.

— Sources iconographiques

A. Lalauze, *L'armée française de 1902- 1907*.

L. Valet, *Le chic à cheval*, 1897.

J.P. Tuloup, *Les maîtres et sous-maîtres de manège du cadre noir de Saumur*, 1977.

Photographies

Joseph-Toussaint Le Roch (décédé en 1869), photographe de l'École impériale de cavalerie de Saumur à partir de 1862, 104 rue d'Orléans, Saumur.

Pierre Victor Coué, peintre photographe de l'École de cavalerie de Saumur à partir de 1870, succède à Le Roch, 50, rue d'Orléans, Saumur ; en 1872 cède son emplacement à François-Xavier Voelcker et s'installe au 57 de la même rue.

Francis-Xavier Voelcker (1853-1905), peintre photographe des officiers de cavalerie Saumur à partir de 1872, 50 rue d'Orléans, Saumur.

Sylvain Dupitier, photographe de l'École de maréchalerie de Saumur à partir de 1903, 3 rue de la maréchalerie (aujourd'hui rue du colonel Michon), Saumur.

Louis Nicot, photographe attitré des élèves télégraphistes à partir de 1905, 12 rue de Lorraine, Saumur.



Chapeau à l'écuyère d'officier écuyer, 1865-1870, collection privée



Chapeau à l'écuyère de sous-maître de manège, 1871-1873, collection privée



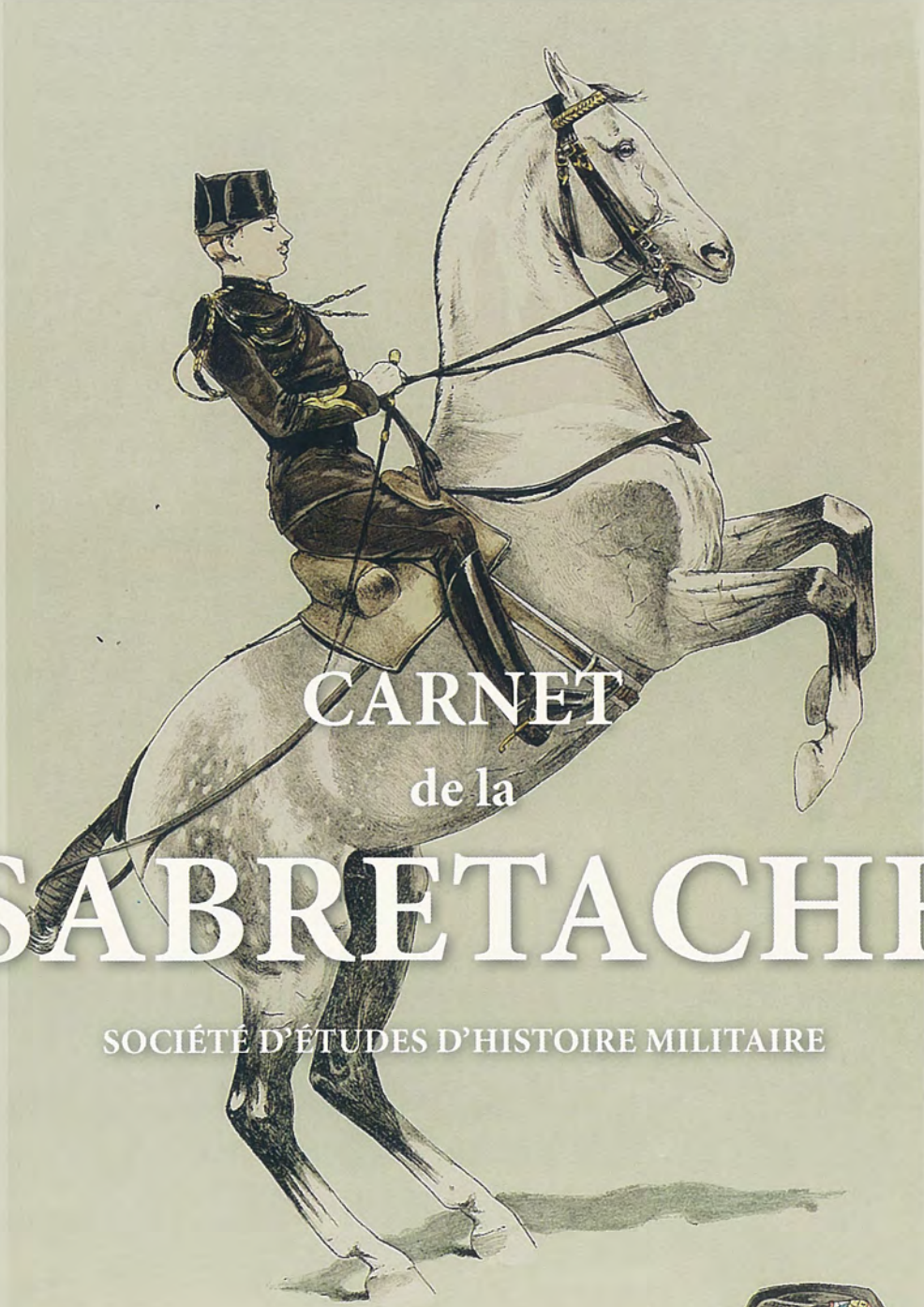
Détail du bouton



Chapeau à l'écuyère du cadre constitutif de l'École et de tous les élèves, 1874-1881, collection privée



Détail du bouton



CARNET
de la
SABRETACHE

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'HISTOIRE MILITAIRE

L. VALLET



Siège social : 7, rue Guersant - 75017 Paris
(Paraît quatre fois par an)



Prix de ce numéro : 16 €